

Levée d'obstacles bureaucratiques

La création facilitée de zones à 30 km/h laisse des zones d'ombre

Dès 2023, les communes n'auront plus l'obligation de produire une expertise. Reste à savoir quel type de route sera réellement concerné.

Simone Honegger

Dès le 1^{er} janvier 2023, la création de zones 30 dans les localités sera simplifiée. Une révision de l'ordonnance fédérale fait sauter l'obligation de produire une expertise. Ce document est établi en terre vaudoise par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Plusieurs critères sont pris en compte pour cette étude de trafic: la présence de piétons, de cyclistes, un inventaire des accidents, ou des mesures de vitesse déjà pratiquées sur le tronçon. Si l'expertise est assumée par la DGMR, le coût des études et aménagements spéciaux pour marquer la zone reste à la charge des communes.

La fin des expertises concerne uniquement les zones 30. Pour rappel, le piéton n'y a pas la priorité, contrairement aux zones 20, mais il peut traverser où il veut. Dans sa révision, le Conseil fédéral propose un changement de paradigme: l'aspect sécuritaire n'est plus l'argument phare, «la qualité de vie des riverains» devient un motif tout aussi valable. Tout l'enjeu sera de déterminer quelle route bénéficiera de cette procédure simplifiée, car la révision introduit également une nouvelle notion, comme l'explique Laurent Tribolet, chef de la division Entretien à la DGMR.

«L'ordonnance révisée parle de zone 30 sur les «routes non affectées à la circulation générale» et de vitesse limitée à 50 km/h pour les «routes affectées à la circulation générale» à l'intérieur des localités. Nous devons d'abord déterminer quel tronçon appartient à quelle catégorie de route. Il faudra ensuite que l'on décide du cadre de la demande des communes et quel dossier minimum sera nécessaire. Les demandes de



Les communes bénéficieront bientôt d'une procédure simplifiée pour aménager leurs zones 30. CHRISTIAN BRUN

«Ce n'est pas dans les quartiers résidentiels que c'est compliqué. La difficulté réside dans le fait de limiter la vitesse sur des routes dites principales.»

Rebecca Joly, municipale à Prilly et députée Verte

zone 30 «sur des routes non affectées à la circulation générale» concernent 35% de l'ensemble des dossiers traités ces cinq dernières années. Le changement pourrait susciter un intérêt marqué des communes.»

Plus de souplesse

La Verte Rebecca Joly, municipale à Prilly, se montre pour sa part

sceptique et appelle le Canton à une interprétation moins rigide de façon générale. «Ce n'est pas dans les quartiers résidentiels que c'est compliqué de passer à une zone 30. La plupart des villes l'ont déjà fait. La difficulté réside dans le fait de limiter la vitesse sur des routes dites principales. C'est le cas avec notre projet de pacification du centre-ville. Nous avons reçu une non-entrée en matière de la part de la DGMR pour notre demande de zone 30 à cause d'une densité bâtie qui ne serait pas suffisante aux abords immédiats de la route. En même temps, nous aménageons un parc. On ne comprend donc pas très bien cet argument.»

Le député PLR Xavier de Haller reste également dubitatif, mais pour d'autres raisons. Le président de la section vaudoise de l'Automobile Club de Suisse ainsi que président de VaudRoutes s'interroge plutôt sur le bien-fondé de cette révision: «On brandit partout cet argument de qualité de vie,

mais c'est un concept très subjectif. Comment le définir? On facilite l'instauration de zones 30 en supprimant un document quantifié pour le remplacer par des critères indéterminés laissés à l'appréciation des autorités communales. Cela va créer une zone grise.»

Inversion de la norme?

Si la modification légale ne résout pas tout, elle reste positive selon Romain Pilloud, secrétaire général de l'ATE Vaud et député socialiste: «Cela va légitimer les zones 30. Jusqu'à présent, il fallait parfois plusieurs accidents graves pour justifier un tel changement. Avec cette révision, le Conseil fédéral considère que le 30 km/h fait du bien en soi. Et on espère que le Canton ira plus loin encore en encourageant des baisses de vitesse généralisées sans avoir forcément des zones. C'est le sens de la pétition déposée au Grand Conseil en août dernier par l'ATE Vaud et le Groupe pour le 30 km/h.»

Faire du 30 km/h la norme et non l'exception? C'est bien contre cet objectif que se bat le lobby routier. Le TCS insiste d'ailleurs sur «la nécessité de distinguer la vitesse en localité en fonction de la hiérarchie du réseau». Et de rappeler que dans sa révision, «le Conseil fédéral maintient la règle des 50 km/h sur les routes affectées à la circulation générale».

Pendant ce temps, Lausanne continue de jouer le laboratoire du canton en jetant un nouveau pavé dans la mare: il faudra encore l'aval du Conseil communal, mais la capitale olympique prévoit d'ores et déjà de généraliser les 30 km/h dès 2030 non seulement de nuit mais aussi en journée. Quelques nostalgiques tenteront de revenir au 50 km/h dans la cité vaudoise par le biais d'une pétition probablement débattue mardi au Grand Conseil. Ses chances sont maigres. En commission, le texte a été balayé par 9 voix contre 1.

Les élites romandes ont tenu leur mini-Davos chrétien à Lausanne

Forum
Une quinzaine d'intervenants politiques ou du monde des affaires ont exprimé comment leur foi guidait leur carrière. Morceaux choisis.

Ils étaient près de 200 à avoir répondu présent à la 3^e édition du Forum romand pour décideurs chrétiens, qui s'est tenue vendredi dernier à Lausanne. Au cœur de l'hôtel Aquatis, une quinzaine d'intervenants des élites politiques et entrepreneuriales romandes se sont ainsi passé le micro afin d'expliquer comment, dans leurs activités professionnelles, ils parvenaient à «garder le cap», soit à savoir rester chrétiens dans la quête de résultats et de profits voulue par leur fonction. Et d'exposer, filant la métaphore de la navigation, comment être les capitaines de

«Je préfère embaucher une personne compétente mais pas chrétienne qu'un chrétien incompetent.»



Roland Decorvet, ancien CEO de Nestlé

leurs équipes, et plus largement de leur vie.

Et c'est Roland Decorvet qui aura le plus magnétisé l'assistance. Cet ancien CEO de Nestlé, qui a passé vingt-quatre ans en Chine pour la firme suisse où il chapeautait plus de 55'000 em-

«Quand il a fallu réfléchir à des choix stratégiques, nous sommes partis en caravane pour aller prier.»



Philippe Jobin, député UDC au Grand Conseil

ployés, s'est rangé derrière un principe fort au moment de quitter ses fonctions, en pleine gloire professionnelle: «Écouter son épouse et ses enfants.»

En 2014, cet évangélique, alors «en dérive spirituelle», quitte le luxe offert par sa fonction pour devenir

directeur du navire-hôpital Africa Mercy, avant de s'implanter sur le continent africain pour y développer plusieurs sociétés d'agroalimentaire durable. S'il insiste sur la prégnance des valeurs chrétiennes sur ses choix de carrière, il a toutefois rappelé que, pour durer, une entreprise ne peut s'écarter d'une option de rentabilité: «Je préfère embaucher une personne compétente mais pas chrétienne qu'un chrétien incompetent.»

Face au Covid

De son côté, le député UDC au Grand Conseil vaudois Philippe Jobin a confié que ses décisions politiques résultaient d'un constant dialogue avec son épouse: «Quand il a fallu réfléchir à des choix stratégiques, nous sommes partis en caravane pour aller prier.» Relevant encore que les pires ennemis d'un politicien se cachent souvent dans son propre parti, il a enjoint au public de «prier pour les ins-

tances politiques», afin qu'elles ne s'égarer pas face à leurs «importants défis».

Johannes Läderach, héritier de l'empire chocolatier, a pour sa part livré un témoignage d'espérance. Face à la «tempête» du Covid et une baisse de 35% de son chiffre d'affaires, il s'est résolu à continuer à ouvrir des boutiques aux États-Unis en attendant la fin de la pandémie. Une confiance puisée précisément dans la lecture de la Bible, et plus particulièrement ce psaume: «Car lorsqu'ils traversent une vallée de larmes, ils en font une oasis.»

Enfin, la syndique de Morges Mélanie Wyss, infirmière de formation, a expliqué que ce sont les paroles d'un capitaine, plus que ses actes, qui fédèrent les équipes d'une Municipalité ou de tout autre groupe humain. «Les paroles peuvent être sources de vie ou de mort», cite-t-elle.

Lucas Vuilleumier Protesinfo

Une lanceuse d'alerte en voie de licenciement

Nyon

La secrétaire municipale adjointe, qui avait dénoncé le comportement de son supérieur, a reçu sa lettre de congé, fin septembre.

Ayant déjà coûté quelque 600'000 francs aux contribuables, la crise qui agite la Municipalité et l'administration de Nyon depuis un an connaît un nouveau rebondissement. La fonctionnaire qui avait dénoncé le comportement du secrétaire municipal a été licenciée, a révélé, dimanche, le pôle d'enquête de la RTS, dans le cadre de l'émission «Forum». Cette secrétaire adjointe avait subi les remarques et le comportement inappropriés de son chef pendant des semaines. La victime, qui n'a pas souhaité commenter l'information, se retrouve pourtant sous le coup d'une procédure de licenciement depuis fin septembre, contre laquelle elle a fait recours.

Selon la Municipalité, un transfert dans un autre service, avec maintien des conditions salariales et une offre de formation, lui a été proposé, mais elle l'a refusé. «La proposition de déplacement ayant été refusée par l'intéressée, la décision qui en découle est l'ouverture d'une procédure de licenciement», justifie Alexandre Démétriadès, municipal socialiste chargé des Ressources humaines.

Tous partis

Pour rappel, six cadres, dont la fonctionnaire en question, avaient accusé, courant 2021, le secrétaire municipal, bras droit du syndic Daniel Rossellat, de harcèlement moral. Médiatisée, la crise avait divisé l'Exécutif, amenant à la mise à pied de l'édile Elise Buckle, suite à la plainte pénale pour violation du secret de fonction déposée par ses collègues. D'après l'enquête de la RTS, les autres personnes qui ont lancé l'alerte sur les agissements du secrétaire municipal ont quitté leur fonction.

Un fonctionnaire reconnu fautif toujours en poste, une victime avérée licenciée: comment justifier cette issue? «La Municipalité dément fermement avoir fait le ménage au sein de son administration et avoir épargné quiconque», se défend Alexandre Démétriadès. Un avis que ne partage de loin pas le Syndicat des services publics.

Sébastien Galliker

PUBLICITÉ

RACONTEZ-NOUS VOTRE SERVICE MILITAIRE!

Dans le cadre d'une enquête de l'Université de Lausanne sur les mobilités des conscrits suisses prévue en novembre, nous recherchons des personnes francophones nées entre 1970 et 1980 ayant réalisé leur service militaire entre les années 1990 et 2010. Nous nous intéressons en particulier aux pratiques de mobilités pendant et après cette période de service. Si vous êtes intéressés pour nous répondre, contactez-nous par e-mail (arthur.oldera@unil.ch), par téléphone (+41 782 57 87 47) ou sur notre Facebook (@Habiter.Service).